

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1 - COMMANDES

La présente commande est passée par EXIDE TECHNOLOGIES SAS. Le n° de commande et le code article EXIDE TECHNOLOGIES SAS doivent être rappelés sur les avis de livraison, factures et toutes pièces y ayant trait.

acceptation des présentes conditions d'achat et de renonciation par le fournisseur à ses propres conditions de vente, dans la mesure où elles seraient contraires aux présentes conditions d'achat, sauf accord écrit des deux parties.

2 - DELAIS DE LIVRAISON

Sauf stipulation contraire, les délais de livraison stipulés sur la commande s'entendent marchandise rendue au lieu de livraison indiqué. Ils doivent être rigoureusement tenus. L'acheteur se réserve le droit de résilier par simple lettre recommandée tout ou partie d'une commande non exécutée dans les délais fixes, sans être tenu au paiement de quelconque dommages et intérêts, sans préjudice du droit réservé à l'acheteur de demander réparation pour non exécution de la commande

3 - CONDITIONS DE LIVRAISON

Sauf stipulation contraire, les marchandises commandées sont à livrer rendues à nos usines, dépôts, agences indiqués sur la commande. Le transfert des risques s'effectue à la réception en nos locaux.

Toute livraison pourra être refusée si elle n'est pas accompagnée d'un bordereau de livraison du fournisseur par commande, portant le N° de la commande, les spécifications des marchandises livrées dans les termes du bon de commande, quantité, détail des emballages, poids, magasin de réception si mentionné sur la commande.

Les quantités livrées devront correspondre à la commande. Les fournitures non conformes ou défectueuses seront retournées au fournisseur à ses frais. L'acheteur se réserve le droit de demander le remplacement de ces fournitures aux conditions de la commande initiale.

4 - PRIX

Les prix indiqués sur le bon de commande sont fermes et non révisables, ils s'entendent pour des marchandises rendues au lieu de livraison spécifié "franco de port et d'emballage" nets de tout droit.

5 - FACTURES

Chaque facture doit correspondre à une seule commande et rappeler le numéro de la commande, le lieu de livraison, la désignation et le nombre d'articles, les numéros et date du bordereau de livraison ainsi que le prix détaillé.

6 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Sous réserve de conformité des marchandises livrées et des factures aux spécifications et clauses de la commande, les règlements seront effectués par l'acheteur par billet à ordre à 45 jours fin de mois.

7 - GARANTIE

Le fournisseur est responsable de la qualité des produits livrés à l'acheteur.

L'acceptation de la commande implique de la part du fournisseur, la garantie, pièces et main d'uvre, de la marchandise fournie contre tout vice caché, défauts d'exécution, de fabrication, de matière, de mise au point et d'installation, faute professionnelle.

La période de garantie court du jour de la livraison.

Les marchandises, pièces de remplacement sont garanties dans les mêmes conditions que les marchandises et matériels d'origine pour une nouvelle période égale à celle d'origine.

L'acheteur avisera le fournisseur sans retard des vices constatés sur les marchandises et matériels livrés. L'acheteur se réserve le droit de retourner aux frais du fournisseur toute marchandise défectueuse et d'en demander le remplacement ou le remboursement.

Le fournisseur prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer à sa charge en toute diligence, le remplacement ou la réparation des marchandises défectueuses.

8 - OUTILLAGES ET PLAN

Les outillages, échantillons, moules, commandés au fournisseur par l'acheteur, ou fabriqués par lui, pour être mis à la disposition du fournisseur pour l'exécution de la commande, reste la propriété pleine et entière de l'acheteur. Leur garde, entretien et remise en état, utilisation incombent au fournisseur chargé de l'exécution de la commande des pièces sous son entière responsabilité.

Aucune marchandise ou pièce ne devra être exécutée par le fournisseur pour le compte d'un tiers d'après les plans, outillages appartenant à l'acheteur sauf accord préalable écrit de ce dernier. Le fournisseur s'engage à restituer dans le délai convenu, tout dossier, document, plan outillage propriété de l'acheteur.

9 - PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le fournisseur est tenu de garder secrètes les informations qui lui sont communiquées. Il s'engage à prendre toute disposition pour empêcher la divulgation des informations reçues pour l'exécution d'une commande, notamment tout dossier, document, plan, outillage remis par l'acheteur au fournisseur à cet effet.

Le fournisseur garantit, en outre, l'acheteur contre toute revendication susceptible d'être exercée par des tiers relativement aux marchandises, pièces et matériels fournis à raison de brevet, de licence ou de modèle déposés. En cas de poursuite fondée sur de telles revendications, le fournisseur assurera directement et à ses frais la défense de l'acheteur.

10 - JURIDICTION

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales d'achat que les parties n'auraient pu régler amiablement, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent.